



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

N° C05_03_2026_08 - Assainissement non collectif - ANC - Prestation de service - Nouveau tarif de contrôle de bon fonctionnement (CBF), diagnostic vente et pénalité (annexe)

Annexe(s) :

- TARIFS 2026 ANC - CBF

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	71	6	77	13

Pour : 68	Abstention : 1	Contre : 8	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 27 février 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURELL Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MORISSET Mireille, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), BARRE Gérard (pouvoir donné à GRASSWILL François), BAUDON Christian (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BONNET Line (pouvoir donné à NEE Nicole), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GIRAULT Anne (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Daniel, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, FAZILLEAU Yannick, LABROUSSE Christophe, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

Assainissement non collectif - ANC - Prestation de service - Nouveau tarif de contrôle de bon fonctionnement (CBF), diagnostic vente et pénalité (annexe)

Annexe(s) :

- TARIFS 2026 ANC - CBF

Considérant le marché de contrôles de bon fonctionnement (CBF) attribué le 5 février 2026, prévoyant un coût unitaire de 120,50 € HT par contrôle, facturé à la collectivité ;

Il est prévu de fixer un nouveau tarif des contrôles de bon fonctionnement (CBF) et des diagnostics vente à hauteur de 150 € HT. La marge dégagée permet de couvrir pour partie, les frais administratifs de gestion. Le montant des pénalités pour non-conformité lorsqu'elles sont applicables, sera également ajusté sur ce nouveau tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER le nouveau tarif de contrôle de bon fonctionnement (CBF) à 150 € HT, du diagnostic vente et des pénalités (correspondant à 100 % de la redevance CBF) en matière d'assainissement non collectif, applicables à l'ensemble du territoire, tels qu'annexés à la présente délibération, à compter de son entrée en vigueur.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président